



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23013708

Déposé / Reçu le

19 JAN. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
Francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0687 468 890**

Nom

(en entier) : **Transcendent Group Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 5, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 24 octobre 2022 :

L'actionnaire unique a pris connaissance du fait que Monsieur Martin Malm a quitté le groupe dont la société fait partie au 29 août 2022, et que son mandat d'administrateur de la société a pris fin à cette date.

L'actionnaire unique a pris connaissance de la démission de Madame Annika Charlotte Elsnitz en tant qu'administrateur de la société et de tout autre mandat qu'elle détenait dans la société, avec effet au 24 octobre 2022.

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société avec effet au 24 octobre 2022 et pour une durée de 6 ans: (i) M. Lars Reidar Vold-Andersen et (ii) M. Magnus Karlberg. Pour l'exercice de leur mandat, ils font éléction de domicile au siège de la société. Leur mandat est non-rénuméré.

Il est rappelé que, conformément aux statuts, la société est valablement représentée à l'égard des tiers dans tous les actes par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur délégué.

L'actionnaire unique a décidé de conférer une procuration spéciale à M. Luc Germonpré, Mme Félice Roes et M. Seppe Jansegers, avocats chez Lydian SRL, ayant leur cabinet Avenue du Port 86c bte 113, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir tout ce qui est nécessaire et de signer tout document en vue de la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et afin d'accomplir tout acte utile ou nécessaire pour le dépôt des décisions écrites ci-dessus en vue de leur publication dans les Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et tout autre document).

Seppe Jansegers
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).